



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

Recueil spécial n° 2 - Août 2003

**Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche
et des Affaires Rurales**

**Avis de concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs
des services déconcentrés**

Sommaire

Sommaire	1
1. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES	2
1.1. Bureau des Concours	2
Avis de concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs des services déconcentrés	2

1. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

1.1. Bureau des Concours

Avis de concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs des services déconcentrés

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

**CENTRE PERMANENT D'EXAMENS ET DE CONCOURS
DE HAUTE-NORMANDIE, NORD-PAS-DE-CALAIS et PICARDIE**

**AVIS DE CONCOURS EXTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DE SECRETAIRES ADMINISTRATIFS
DES SERVICES DECONCENTRES**

Un concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs des services déconcentrés est ouvert en 2003.

Le nombre de postes à pourvoir pour la région Picardie est le suivant : 2

Somme : 1

Aisne : 1

Le nombre de postes à pourvoir pour la région Haute-Normandie est le suivant : 2

Eure : 2

Le niveau de recrutement :

Ce concours est ouvert aux candidats âgés de moins de 45 ans au 1er janvier de l'année du concours et titulaires :

- soit d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV en application des dispositions du décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Les candidats ne possédant pas l'un des diplômes requis mais pouvant justifier d'une formation équivalente peuvent déposer une demande spéciale de dérogation auprès de la commission qui statue au vu de leur dossier sur leur capacité à concourir. Cette demande de dérogation doit être formulée au moment de l'inscription et accompagnée :

d'une description complète et précise du cursus effectué

des copies de diplômes ou certificats sanctionnant la ou les formations suivies

des renseignements utiles à la décision de la commission (modalités d'accès à la formation, durée de la formation, volume horaire des enseignements suivis, nature et statut de l'organisme ayant dispensé la formation).

- soit d'un diplôme délivré dans un des états membres de la communauté européenne et assimilé au baccalauréat après avis de la commission chargée de se prononcer sur les demandes d'assimilation des diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique de l'Etat.

Date des épreuves :

Les épreuves écrites auront lieu le **7 Octobre 2003**

Les dates des épreuves orales seront fixées ultérieurement.

Les centres d'épreuves écrites sont: **AMIENS
EVREUX**

Date limite de retrait des dossiers d'inscription : 5 SEPTEMBRE 2003 (le cachet de la poste faisant foi).

Les demandes de dossiers cartonnés devront être adressées au service indiqué ci-dessous et être accompagnées d'une enveloppe format A4 (32x22) timbrée à 1,11 €, libellée aux nom, prénom et adresse complète du candidat.

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : 12 SEPTEMBRE 2003 (le cachet de la poste faisant foi).

Pour obtenir tout renseignement relatif à ce concours ainsi que les demandes de participation, les candidats s'adresseront à :
Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

de Picardie

CEPEC – Sonia LESAGE

Allée de la Croix Rompue

518, rue Saint-Fuscien B.P. 69

80092 AMIENS CEDEX 3

Téléphone : 03.22.33.55.39 Fax : 03.22.33.55.50

Mel : sonia.lesage@agriculture.gouv.fr